

360 Renvoi complexe « voir aussi » – Vedette-matière (R)

Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

Second indicateur

Non défini

∅ Non défini

Codes de sous-zones

‡a Vedette d'arrivée du renvoi (R)

‡i Texte explicatif (R)

‡0 Numéro de contrôle de notice d'autorité (R)

‡1 **URI de l'objet du monde réel (R)**

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le *texte explicatif* et la *vedette d'arrivée du renvoi* qui sont nécessaires en présence de liaisons entre des vedettes-matières établies qui ne peuvent pas être précisées convenablement par un ou plusieurs renvois simples produits à partir de zones 5XX Rappel voir aussi de. Il faut utiliser cette zone seulement dans les notices de vedettes établies ou les notices de vedettes établies et de subdivision pour les vedettes-matières.

La zone 1XX de la notice renferme la vedette-matière établie de départ du renvoi. La zone 360 contient le texte explicatif du renvoi voir aussi et les autres vedettes établies d'arrivée du renvoi. La vedette contenue dans la zone 1XX ne fait habituellement pas l'objet d'un rappel dans une zone 5XX dans les notices des vedettes-matières d'arrivée du renvoi mentionnées dans la zone 360. La vedette fait plutôt l'objet d'une note dans une zone 681 (Note de rappel d'exemple de vedette-matière) dans la notice de chaque vedette-matière d'arrivée mentionnée dans la zone 360.

On peut établir un renvoi à partir des zones 1XX et 360 de la notice. Les directives de renvoi peuvent comprendre une expression associée à l'étiquette et du texte dans la sous-zone ‡i. La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme des exemples d'affichages de renvois complexes.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (∅).

■ CODES DE SOUS-ZONES

‡a – Vedette d'arrivée du renvoi

La sous-zone ‡a renferme une vedette-matière associée vers laquelle on effectue un renvoi à partir de la vedette dans la zone 1XX de la notice. La vedette d'arrivée, vers laquelle le renvoi s'effectue, peut être une forme complète d'une vedette-matière établie ou une vedette de subdivision de sujet autorisée. La vedette peut comporter des descripteurs d'usage général entre parenthèses carrées. Il ne faut pas entrer les sous-éléments des vedettes d'arrivée du renvoi dans des sous-zones distinctes. On peut entrer les vedettes adjacentes d'arrivée du renvoi dans une seule sous-zone ‡a.

